

2. MONTANTS D'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPAH-RU

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26	L'an deux mille vingt-quatre, le Lundi dix-neuf Février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOZAC, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le Mardi treize Février deux mille vingt-quatre
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 21	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 2	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23	

Présent(e)s : 21

MARC REGNOUX, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATTISTI, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, SYLVIE GRENIER, DAVID GUASLARD, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, AMANDINE MENUZZO, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, VINCENT OUSLATI, MURIELLE PANIAGUA, YOLANDE PANIAGUA, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

Représenté(e)s : 2

MIREILLE AUGHEARD REPRESENTEE PAR MATTHIEU PERONA
ADRIEN GIVERNAUD REPRESENTE PAR PAULINE BATTISTI

ABSENT(E)s et non Représenté(e)s : 3

INGRID GIVRY
CYRILLE BEC
ANNE-CLAIRE ARGENSON

SECRETAIRE DE SEANCE : VINCENT OUSLATI

Compte tenu d'une situation actuelle « mouvante » concernant les aides de l'ANAH (au niveau national), il est donc privilégié de prolonger la durée du programme actuel (dont la fin est en décembre 2023) par un avenant d'une durée d'environ 6 mois (soit jusqu'à fin juin 2024) et de lancer ainsi le nouveau programme début juillet 2024.

Dans le cadre du prochain programme OPAH-RU et PIG (2024-2029), concernant les aides au ravalement de façade pour le secteur OPAH-RU (=périmètre ORT / PVD) :

- Taux d'aide au ravalement de façade : la commune proposerait une aide de 20 % du montant des travaux dans une limite de 10 000 € HT de travaux (soit 2 000 € par projet),
- Soit un budget prévisionnel de 10 000 € / an sur 5 ans (Durée du programme : 2024-2029) – pm : section investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé qui lui est fait

APPROUVE A L'UNANIMITE
LE TAUX DE L'AVENANT, SOIT 20% DU MONTANT DES TRAVAUX DANS LA LIMITE DE 10.000€

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 063-216302455-20240219-24D02_DELIB_02-DE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 19 Février 2024.
Le Maire,

Marc RÉGNOUX

